

Éthique et culture religieuse

La justice et la tolérance PEUT-ON RIRE DE TOUT?

Documents d'appoint

<p>CAS : Charlie Hebdo Position : OUI, on peut rire de tout !</p>

Tous les documents et les reportages se retrouvent dans le site web :

<http://peutonriredetout.weebly.com/eleves.html>

Vous trouverez ci-joint quelques documents pertinents à l'élaboration de vos arguments en vue du débat.

Voici les vidéos à visionner obligatoirement :

Réactions de musulmans français et analyse du contexte ayant mené aux tristes événements de Charlie Hebdo.

<http://peutonriredetout.weebly.com/revue-de-presse-charlie-hebdo.html>

Lors d'un passage à l'émission française « L'Invité », sur TV5MONDE, Cabu, caricaturiste mort lors de l'évènement du 7 janvier 2015, donne son point de vue sur la question : « peut-on rire de tout? »

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-liberteacute-dexpression.html>

Les pages web à consulter obligatoirement :

La caricature et Charlie Hebdo

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-caricature-et-charlie-hebdo.html>

Réflexion sur Charlie Hebdo

<http://peutonriredetout.weebly.com/reacteflexion-sur-charlie-hebdo.html>

L'humour satirique

<http://peutonriredetout.weebly.com/lhumour-satirique.html>

La liberté d'expression

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-liberteacute-dexpression.html>

Pour vous donner des idées, voici un site de débat sur la question « peut-on rire de tout ? » :

<http://debats.netoo.net/debat/142/peut-on-rire-tout>

Cela dit, il est fortement suggéré de lire et de visionner les autres pages web, articles et vidéos du site web.

Zoom

À vous de juger

• **Nov. 2011** : le journal satirique *Charlie Hebdo* rebaptise *Charia Hebdo* son numéro truffé de caricatures de Mahomet. Droit à la dérision ou provoc de trop ? Le jour de la sortie, ses locaux sont incendiés.

• **Nov. 2010** : **Nicolas Bedos** s'en prend à Israël (bit.ly/pNn8WZ). Va-t-il trop loin ?

• **Mars 2010** : **Stéphane Guillon** s'attaque à Éric Besson, alors ministre de l'Immigration (bit.ly/sr10cf). Le patron de France Inter s'excuse aussitôt. À tort ?

• **Sept. 2009** : **Brice Hortefeux**, ex-ministre de l'Intérieur, dérape (bit.ly/oWmPW6). Une « blague » acceptable ?

Y a-t-il des sujets interdits ?

OUI La loi punit l'humour lorsqu'il bascule dans l'injure, la diffamation ou l'incitation à la haine raciale et à la discrimination. Toute la difficulté est de savoir quand ces lignes sont franchies ! Pour statuer, les juges examinent l'intention, davantage que le sujet abordé. Certains comiques préfèrent toutefois s'interdire certains thèmes (la religion, le handicap...), pour éviter d'être traînés en justice par des associations toujours plus susceptibles.

NON Personne n'a le droit de décider à ma place de quoi je peux rire ou pas. La loi interdit d'affirmer que les camps d'extermination nazis n'ont pas existé, mais pas d'en rire au second degré, comme l'a fait Roberto Benigni dans le film *La vie est belle* (1998). Tant qu'il y a de la distance et de la dérision, tous les sujets sont permis, graves ou tabous. L'humour est parfois la seule façon de rendre l'horreur supportable ou de dénoncer une situation anormale.

Faut-il être concerné pour se moquer ?

OUI Un sketch sur les juifs passe mieux dans la bouche d'un Gad Elmaleh que dans celle d'un Cauet. Rire des juifs, des homos ou des femmes, sans l'être, rend souvent suspect celui qui s'y risque : « Il est antisémite, homophobe, misogyne » peut en conclure l'auditeur. Se moquer de ce qu'on est paraît toujours plus légitime (« Il/elle sait de quoi il parle »). C'est surtout plus facile : il n'y a alors aucun doute sur l'intention de l'émetteur. Tout le monde peut rigoler tranquille.

NON Accepter que seuls les Chinois ou les catholiques rient d'eux-mêmes, c'est sombrer dans un rire communautaire : un rire qui cloisonne au lieu de libérer – sa fonction première. Prenez Pierre Desproges et Coluche : le premier avait une écriture si brillante, le second une irrévérence si pertinente, qu'ils pouvaient se moquer sans jamais sombrer dans le mépris. Leur humour servait au contraire à dénoncer les attaques subies par les personnes concernées.

Faut-il s'adapter à son public ?

OUI « On peut rire de tout mais pas avec n'importe qui », disait Pierre Desproges. On n'ira pas imiter le sketch de Florence Foresti sur l'accouchement (drôle mais gore) devant sa cousine enceinte. Ou brandir la caricature de Mahomet coiffé d'un « turban/bombe » à la barbe d'un musulman intégriste. Le plaisantin doit être conscient de qui l'écoute avant de se lancer. Du moins, s'il ne veut pas blesser ou braquer l'autre.

NON Pour passer à la radio et à la télé, les humoristes professionnels doivent plaire au plus grand nombre, au-delà de « leur » public. Résultat : beaucoup ont laissé leur sens critique et leur insolence au placard, par crainte de s'attirer les foudres d'un patron de chaîne ou d'un homme politique. Ils feignent de déranger à coups de blagues si politiquement correctes qu'elles finissent par ne plus être drôles. Ils divertissent, oui. Mais leur rôle n'est-il pas aussi de gratter là où ça fait mal, en toute indépendance ? ■

Extrait d'un article écrit par Catherine Dubé, 13 février 2015, publié dans L'Actualité.

En ligne : <http://www.lactualite.com/societe/peut-on-rire-de-tout/>

Le pouvoir de l'humour

L'humoriste a une responsabilité sociale, dit Julie Dufort, chercheuse en science politique à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain.

Les futurs humoristes qui passent par l'École nationale de l'humour doivent suivre le cours « Humour et société » et réfléchir aux limites de leur art imposées par le public, par les lois et par eux-mêmes. Julie Dufort, jeune chercheuse en science politique de la Chaire Raoul-Dandurand, à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain, donne ce cours.

L'humoriste a une responsabilité sociale, selon elle. Même si Charlie Hebdo arbore fièrement la devise « journal irresponsable » ! L'humoriste n'a pas à s'autocensurer, mais il doit être conscient des effets qu'il engendre dans la société. « C'est un acteur politique. Je dis souvent à mes élèves qu'ils ont une capacité d'influence beaucoup plus grande que la mienne, parce qu'ils touchent un large public, détendu et très réceptif. »

Qu'ils parlent de pouvoir, de religion, de relations hommes-femmes, de minorités ou même de différences entre la ville et la banlieue, les humoristes posent un jugement sur la société et contribuent à modifier les normes et les valeurs. Une blague peut diviser autant qu'unifier.

Si la plupart des journaux américains ont refusé de publier la une de *Charlie Hebdo* représentant Mahomet, ce n'était pas par crainte des terroristes ni des tribunaux, mais en raison d'un phénomène d'autorégulation sociale. « Le premier amendement de la Constitution garantit la liberté d'expression et la liberté de presse, mais il garantit aussi la liberté de religion, souligne la chercheuse. Les Américains se définissent comme une nation d'immigrants, et la tolérance entre les différentes communautés culturelles est très importante à leurs yeux. Comme la religion occupe encore une grande place — le président prête serment sur la Bible —, on observe une forme d'autocensure dans tout ce qui touche les libertés religieuses. »

Les humoristes québécois, eux, se censurent sur les conseils de leur avocat... ou de leur comptable. En 1999, le talk-show *Dieu reçoit* a été retiré des ondes après quelques épisodes, sous la pression du lobby catholique. Jugeant l'émission blasphématoire, ou simplement d'un goût douteux, des milliers de téléspectateurs se sont plaints non seulement au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et au diffuseur, TQS, mais aussi au commanditaire principal, la Brasserie Labatt. Celle-ci a fini par laisser tomber l'émission, dans laquelle un Claude Legault vêtu de blanc recevait des invités entre deux sketches ridiculisant la religion.

Aujourd'hui, ce sont les grandes entreprises qui sont devenues quasi intouchables. Peu d'humoristes oseraient s'attaquer à « Wall-Mard », « Molçon » et « WacDo », comme RBO le faisait à l'époque, note Julie Dufort.

Extrait d'un texte de Ximena Sampson, 7 janvier 2016, publié dans Radio-Canada.ca

En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2016/01/07/001-charlie-hebdo-anniversaire-survie-journal-satire.shtml>

Un an plus tard, Charlie Hebdo toujours aussi cinglant

« La satire n'est pas là pour faire plaisir, pour flatter qui que ce soit dans le sens du poil. La satire est faite pour déranger, pour faire réfléchir. »

Zineb El Rhazoui, journaliste à Charlie Hebdo, interviewée à Désautels le dimanche, le 11 janvier 2015.

Sa plus récente couverture, qui représente un Dieu assassin, a notamment été jugée déplacée autant par des représentants du culte musulman que par des catholiques.

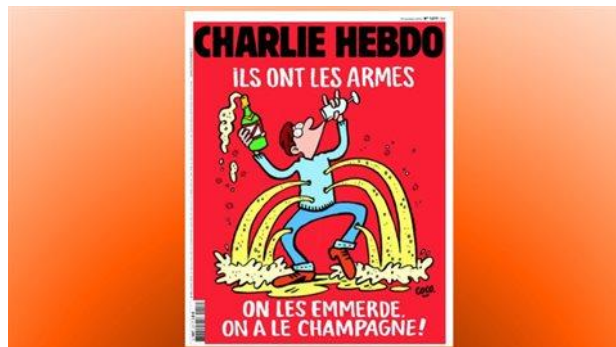
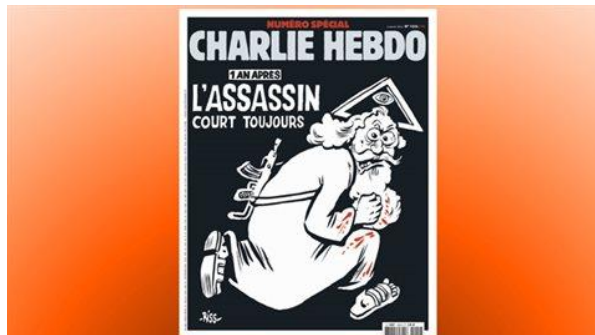
La forme d'humour pratiquée par *Charlie Hebdo* est-elle encore d'actualité?

« Ils sont allés là où pratiquement personne n'osait aller », affirme Jean-Dominic Leduc, chroniqueur et spécialiste de la BD québécois.

« On a besoin de gens comme ça, qui observent l'actualité sous une loupe différente; on a besoin d'un espace critique. Oui, des fois il faut aller loin pour essayer de faire bouger les choses. »

Jean-Dominic Leduc, chroniqueur et spécialiste de la BD

Ces voix discordantes se font de plus en plus rares, reconnaît M. Leduc. Presque personne n'ose déroger au consensus établi, que ce soit par crainte de poursuites ou de vindicte populaire. « On vit à l'époque du politiquement correct », déplore-t-il.





Article écrit par Damien Theillier, 11 janvier 2015, dans Contrepoints.org
En ligne : <https://www.contrepoints.org/2015/01/11/194083-caricatures-de-charlie-hebdo-peut-on-rire-de-tout>

Damien Theillier est professeur de philosophie à Paris et président de l'Institut Coppet.

Caricatures de Charlie Hebdo : Peut-on rire de tout ?
Être ou ne pas être Charlie ? La liberté d'expression a-t-elle des limites ?
Une réponse philosophique.

Tout m'oppose à *Charlie*. Ses valeurs ne sont pas les miennes. 1° Je suis catholique, donc la cible d'attaques fréquentes de *Charlie*. 2° Je soutiens le libre marché, le droit de propriété et la liberté économique : tout ce que *Charlie* justement déteste. 3° Je n'aimais

pas Bernard Maris, l'économiste du pouvoir en place, le chantre du collectivisme et de la sociale-démocratie (qu'il repose en paix). Quand il m'arrivait de l'entendre sur France Inter, je le trouvais mauvais et malhonnête intellectuellement. Pour autant, je considère la pluralité des opinions politiques comme légitime et je ne déteste pas l'humour satirique de *Charlie Hebdo*, très français en fait, dans la veine de Voltaire, de Rabelais.

Mais j'entends autour de moi beaucoup de mes amis catholiques, profondément blessés par les caricatures de *Charlie* à l'encontre du pape et de l'Église, et qui se sentent un peu « musulmans »... Alors, être ou ne pas être Charlie ? Peut-on rire de tout ? La liberté d'expression a-t-elle des limites ?

1. La morale n'est pas le droit : les vices de *Charlie* ne sont pas des crimes

La première chose à redire, me semble évidente et devrait l'être pour tout le monde. Il y a des opinions qui peuvent offenser, qu'on peut juger immorales, fausses, stupides, voire scandaleuses. Mais rien ne justifie de les interdire par la force, que ce soit la force physique ou la force de la loi. Une opinion, qu'elle nous plaise ou non, doit être librement débattue. On a le droit d'avoir de la haine ou d'avoir des opinions politiquement incorrectes sur tel ou tel sujet. Seuls la menace physique et l'appel à la violence doivent être interdits dans une société civilisée.

La liberté d'exprimer des opinions doit donc s'appliquer à tous, y compris à nos adversaires et implique de tolérer les gens dont on juge qu'ils ont tort ou qu'ils font un mauvais usage de leur liberté. On a le droit d'être égoïste, malhonnête, bête ou méchant, tant qu'on n'agresse pas autrui physiquement. En ce sens, lorsque *Charlie* est exécuté par des fanatiques, je me sens attaqué moi aussi dans mes valeurs et je proteste. Là oui, je suis Charlie.

2. La notion de crime contre la religion ou contre la pensée n'existe pas

Allons plus loin. On a entendu certains religieux revendiquer la notion de « crime contre l'Islam ». Ce concept est un faux concept et il est doublement faux : 1° parce que l'Islam n'est pas une personne, c'est

un être collectif, qui n'est pas sujet de droit ; c'est donc un crime sans victime, c'est-à-dire un faux crime ; 2° parce qu'il n'y a pas de crime par la parole, ni par le dessin.

La seule définition rationnelle du crime c'est : une agression physique contre la personne et les biens d'autrui. Car c'est la seule chose que l'on puisse mesurer objectivement. Les crimes de pensée n'existent pas car ils ne sont pas mesurables, trop subjectifs. En effet, la pensée ou la parole peuvent offenser mais ne tuent pas. Et quand commence l'offense ? C'est impossible à définir, arbitraire. La notion de crime contre la pensée est totalitaire et conduirait à mettre en prison ou censurer la plupart des écrivains et des philosophes !

On a également entendu certains religieux, catholiques ou musulmans, revendiquer le « droit de ne pas être offensé », de « ne pas être insulté ». Cette idée, qui conduit à vouloir rétablir la censure, est absurde et ne tient pas non plus. En effet, la liberté d'expression inclut la liberté d'offenser et de choquer. Et nous devons accorder cette liberté à tous : à *Charlie Hebdo* comme à [Dieudonné](#), l'humoriste dont on a un peu vite oublié qu'il avait été censuré, par ceux là même qui se disent Charlie et qui réclament aujourd'hui la liberté d'expression. Drôle de tolérance à géométrie variable, qui accorde des droits aux uns et non aux autres.

3. Mais tolérer le vice ce n'est pas l'approuver

Si l'offense ne tue pas, cela ne veut pas dire qu'elle est une vertu et qu'on doive la subir sans rien dire. Si les vices ne sont pas des crimes, ils ne sont pas des vertus non plus. Les insultes de *Charlie Hebdo* à l'encontre du pape et des chrétiens m'ont toujours paru pauvres et méprisables. Mais on ne peut défendre sa foi qu'avec des arguments. Le vice et l'erreur doivent être combattus par la parole ou par l'écrit, non par la loi, ni par la force.

Rien ne nous oblige à être toujours Charlie, à approuver l'utopie socialiste ou la haine anti-juifs, anti-catholiques ou anti-musulmans. On peut boycotter un journal d'opinion, un spectacle, ne pas lui donner d'argent, l'attaquer par sa plume et réfuter ses propos jugés odieux. Seule la violence est exclue.

En conclusion, la liberté c'est donc aussi le droit de ne pas aimer *Charlie*. Il reste que dans les circonstances présentes, je me sens solidaire de *Charlie*, en tant que symbole d'une liberté d'expression piétinée et non en tant que porteur de valeurs contraires aux miennes.